

PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée

Service
Eau, Risques et Nature

Unité
Politique et gestion de l'eau

ARRETE préfectoral n° 15-DDTM85- 238

portant modification de la composition de la
Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement
et de gestion des eaux du Marais Breton et du bassin
versant de la Baie de Bourgneuf

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU l'arrêté interpréfectoral Vendée/Loire-Atlantique n° 96-DRLP-65 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf,
- VU l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-709 du 6 octobre 2010, modifié, portant renouvellement de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf,
- VU les changements de représentants des conseils départementaux de la Vendée et de Loire Atlantique intervenus suite aux élections du printemps 2015,

A R R E T E :

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

En complément des modifications apportées par les arrêtés préfectoraux n° 10-DDTM-977 du 7 décembre 2010, n° 11-DDTM-592 du 11 août 2011, n° 13-DDTM85-118 du 19 mars 2013, n° 13-DDTM85-452 du 12 juillet 2013 et n° 14-DDTM85-452 du 22 juillet 2014, l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-709 du 6 octobre 2010 est modifié comme suit :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Conseil général de Loire Atlantique :
Monsieur Daniel MORISSON

est remplacé par :

Conseil départemental de Loire Atlantique :
Monsieur Freddy HERVOCHON

*Conseil général de la Vendée :
Monsieur Michel DUPONT*

est remplacé par :

*Conseil départemental de la Vendée :
Madame Martine AURY*

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Vendée et de la Loire-Atlantique et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et de la Loire-Atlantique, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée, le Secrétaire général de la Préfecture de la Loire-Atlantique et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A la Roche-sur-Yon, le 04 JUIN 2015

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée 

Jean-Michel JUMEZ

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 15-DDTM85- 238
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
du Marais Breton et de la baie de Bourgneuf

Composition de la CLE du Marais Breton et de la baie de Bourgneuf
61 membres

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (31 membres)

Conseil régional des Pays de la Loire :
Claudine GOICHON

Conseil départemental de Loire-Atlantique :
Freddy HERVOCHON

Conseil départemental de la Vendée :
Martine AURY

Représentants des maires du département de la Vendée :

Noël FAUCHER	Maire de Noirmoutier en l'Île
Ernest FLEURET	Conseiller à La Garnache
Raoul GRONDIN	Maire de Notre Dame de Monts
Denis CROCHET	Adjoint à Challans
Claude BARRETEAU	Maire de Châteauneuf
Didier BUTON	Maire de Saint Urbain
Marie-France LECULEE	Maire de La Guérinière
Pascal MORINEAU	Maire de Grand'Landes

Représentants des maires du département de la Loire-Atlantique :

Alain DURRENS	Maire de Bourgneuf en Retz
Pierre MARTIN	Maire de Chauvé
Jean-Bernard FERRER	Maire de Fresnay en Retz
Joseph GUILLOUX	Maire de Saint Père en Retz
Irène GEOFFROY	Maire de Saint Michel Chef Chef
Thierry DUPOUE	Maire de la Bernerie en Retz

Communauté de communes de Pornic :
Claude CAUDAL

Communauté de communes de l'île de Noirmoutier :
Jacques BOZEC

Communauté de communes Océan-Marais de Monts :
André RICOLLEAU

Communauté de communes de la région de Machecoul :
Dominique PILET

Communauté de communes du Pays du Gois :
Robert GUERINEAU

Communauté de communes du pays de Challans :
Yoann GRALL

Syndicat mixte d'aménagement des marais de Noirmoutier :
Marie-Ange CHAIGNEAU

Syndicat mixte des marais de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir-sur-Mer :
Jean-Luc MENUET

Syndicat d'aménagement hydraulique du Sud-Loire :
Christophe BOCQUET

Syndicat mixte de gestion écologique du Marais Breton :
Michel DERIEZ

Syndicat mixte de défense contre la mer du littoral continental de la Baie de Bourgneuf :
Jean-Yves GAGNEUX

Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Marais Breton et des îles :
Jean-Yves GABORIT

Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du pays de Retz :
Laurent PIRAUD

Syndicat mixte Vendée des îles :
Rosiane GODEFROY

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (16 membres)

Chambre d'agriculture de la Loire-Atlantique :
Benoît FERRE

Chambre d'agriculture de la Vendée :
Christian FRANCHETEAU

Chambre de commerce et d'industrie de la Loire-Atlantique :
Jean-Michel BRARD

Fédération des producteurs maraîchers nantais :
Patrick BRIAND

Ligue de protection des oiseaux de la Vendée (LPO) :
Frédéric SIGNORET

Association « Eau pour tous en Vendée » :
Michel COUTON

Association « Vivre l'île 12/12 » :
Annik DAMOUR

Association « Hirondelle » :
Frédéric LE PELTIER

Comité régional conchylicole des Pays de la Loire :
Jacques SOURBIER

Comité local des pêches maritimes de Noirmoutier :
Didier FONSECA

Union fédérale des consommateurs de Vendée :
Robert DUPONT

Fédération de Loire Atlantique de pêche et de protection du milieu aquatique :
Roland BENOIT

Association syndicale des marais de Saint-Jean-de-Monts :
Bruno BONNIN

Union des syndicats des marais du Sud-Loire :
Brigitte DE LA BROSSE

Coopérative des producteurs de sel de l'ouest, section de l'île de Noirmoutier :
Jean-Noël PITAUD

Fédération départementale des chasseurs de la Vendée :
Jean-Marc MARTINEAU

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (14 membres)

- le Préfet de la région Centre, coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Préfet de la Loire-Atlantique
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Directeur de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, centre de Nantes
- le Délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays de la Loire
- le Délégué interrégional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage Bretagne-Pays de la Loire
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur-adjoint de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique
- le Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique

ou leur représentant